

CONSULTING
GroupeSOS



**AG2R
LA MONDIALE**
ÉPARGNE • RETRAITE • SANTÉ • PRÉVOYANCE

Logo Fédération Nationale CAISSE D'ÉPARGNE, featuring a red square with a white 'E' and a red 'C'.

**Région
île de France**

HEC | **centre
ENTREPRENEURIAT
SOCIAL**



REGARDS D'IMPACT

Règlement du concours photo

Groupe SOS Consulting, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, la Fédération Nationale Caisse d'Épargne, le Centre d'Entrepreneuriat Social de HEC Paris, la Région Île-de-France et le photographe Brian du Halgouët, organise un concours photo dédié aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Vous êtes une structure de l'ESS ? Vous avez une âme d'artiste ?

À travers ce concours, nous vous invitons à **mettre en lumière votre impact** grâce à une photographie.

Montrez, à travers votre regard, les effets concrets de votre action sur vos bénéficiaires, vos territoires ou votre écosystème.

I- Pourquoi participer à ce concours photo ?

- Valoriser votre engagement et votre impact
- Bénéficier d'une visibilité auprès d'acteurs de l'ESS et de partenaires institutionnels
- Participer à un événement inspirant et fédérateur lors de la cérémonie de remise des prix, qui se tiendra le 16 septembre 2026 au siège de la Région Île-de-France)

Groupe SOS Consulting
Société par actions simplifiée au capital de 260 000 €
Siège social : 102, rue Amelot 75011 Paris
SIRET : 524 978 582 00012 – TVA : FR11524978582

- Tenter de remporter un accompagnement à la mesure d'impact social

II- Quels sont les lots à remporter ?

1 prix du public (lauréat national)

→ Un coaching à la mesure d'impact social dispensé par Groupe SOS Consulting (5 sessions de coaching d'1h30 en distanciel)

3 prix "Coup de cœur" partenaires :

- **Région Île-de-France (structure francilienne)** : à travers Regards d'Impact, la Région Île-de-France souhaite mettre en lumière une structure de l'ESS dont l'action s'ancre en Île-de-France à travers au moins un établissement.
→ Une masterclass de 3h de formation à la mesure d'impact en distanciel
- **FNCE (structure œuvrant pour la préservation de la biodiversité)**
→ Une masterclass de 3h de formation à la mesure d'impact en distanciel
- **AG2R LA MONDIALE (structure œuvrant dans le bien vieillir)**
→ Une masterclass de 3h de formation à la mesure d'impact en distanciel

Suggestion Romain : Pour les prix coups de cœur, je trouverais cela utile que chaque partenaire puisse écrire 2/3 lignes pour préciser ce qui est attendu (par exemple, pour AG2R, j'aimerais cibler l'impact sur les bénéficiaires finaux, i.e. les seniors ou les aidants) => En attente de complément par les partenaires.

Les prix attribués sont strictement personnels, non échangeables, non modifiables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière. En cas de non-récupération du lot par les lauréats dans un délai de 3 mois, celui-ci sera considéré comme définitivement perdu, sans possibilité de réattribution ou de compensation.

Valorisation des participants et droit d'utilisation des photographies

Les candidats dont les photographies sont pré-sélectionnées bénéficient d'une valorisation comprenant :

- L'exposition des photographies lors de la cérémonie de remise des prix et, le cas échéant, dans d'autres événements liés au concours ;
- Une mise en avant sur les supports de communication des organisateurs (site internet, réseaux sociaux, newsletters, etc.) ;
- La possibilité d'intégrer un recueil de photographies diffusé par les organisateurs.

En participant, les candidats accordent aux organisateurs et à ses partenaires, à titre gratuit, une autorisation d'utilisation de leur photographie. Cette autorisation leur permet de la reproduire et de la diffuser pour les besoins de promotion et de valorisation du concours (communication, exposition, publication), sur tout support et pendant une durée de deux ans.

Le candidat reste propriétaire de sa photographie et peut continuer à l'utiliser librement. Son nom sera mentionné lors de chaque utilisation par les organisateurs et ses partenaires, dans la mesure du possible.

III- Quelles sont les conditions de participations ?

Le concours est ouvert aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire basées en France.

Ne peuvent pas participer :

- Les organisateurs du concours ainsi que les membres de leur personnel ;
- Les partenaires impliqués dans l'organisation du concours.

Conditions :

- Une seule participation par structure (**1 photographie maximum**) ;
- La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat ;
- Les frais éventuels liés à la participation (production de la photographie, envoi des éléments, etc.) restent entièrement à la charge des participants.

IV- Quelles sont les modalités de participation ?

Pour candidater, chaque participant doit :


- Etape 1 - Lire le présent règlement du concours et y souscrire sans réserve.
- Etape 2 - Prendre une photo inédite de ses activités, retranscrivant l'impact de son organisation sur ses parties prenantes (une seule photographie par structure)
- Etape 3 - Remplir le formulaire de candidature [Lien formulaire de candidature : <https://forms.office.com/e/ikT0xQjp6D>]
- Etape 4 - Envoyer une photographie sous format .jpg ou .jpeg, taille maximum de 10 MB, à l'adresse suivante consulting@groupe-sos.org

Critère de pré-sélection et de notation des photographies :

- Qualité artistique
- Créativité/authenticité/originalité
- Impact recherché
- Aspect innovation
- Faisabilité technique de la mesure d'impact

Exigences techniques de la photo :

- Format **JPEG (.jpg)**
- Résolution **300 dpi**
- Qualité **haute définition (minimum recommandé : 3000 pixels)**
- Photo nette et exploitable pour impression
- Photo en noir et blanc / couleurs acceptées
- Prise possible avec smartphone si qualité suffisante

 Les images générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisées.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les critères ne pourra pas être étudié.

V- Quelles sont les grandes étapes du concours photo ?

- **26 mai – 21 juin 2026 23h59** : réception des candidatures
- **Courant juillet** : sélection d'une short-list par le jury et vote du public sur la short-list du jury
- **Fin juillet** : annonce des lauréats
- **16 septembre 2026** : cérémonie de remise des prix au siège de la Région Île-de-France (Saint-Ouen-sur-Seine)

VII – Cadre juridique du concours

En participant, vous :

- Garantissez être l'auteur de la photographie
- Vous assurez d'avoir obtenu le consentement des personnes photographiées
- Autorisez l'utilisation de votre photo à des fins de communication (avec crédit)

1. La protection des données à caractère personnel

Pour les besoins de l'organisation et de la gestion du concours, l'équipe de Groupe SOS Consulting sera amenée à collecter et traiter des données personnelles. A cet égard, elle s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés), la Directive 2002/58/CE relative à la vie privée et aux services de communication électroniques, ainsi que l'ensemble des textes qui pourraient leur succéder (ci-après « Cadre Légal Applicable »).

Groupe SOS Consulting collectera l'adresse email des participants via le formulaire en ligne à des fins de contact dans le cadre circonscrit du présent concours photo. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime.

Ces données sont destinées aux services internes de Groupe SOS Consulting et à ses sous-traitants habilités par contrat, aux seules fins définies ci-dessus. Ces données sont conservées pour une durée de 6 mois [RG1] à compter de la clôture de la période de recueil des photographies.

Chaque participant peut accéder et obtenir copie des données le concernant, s'opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données. Pour exercer ses droits sur ce traitement, les participants peuvent contacter le DPO de Groupe SOS Consulting par courriel : contact-rgpd.action-internationale@groupe-sos.org ou par courrier : GROUPE SOS Consulting 15 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris

Si le participant estime après avoir contacté Groupe SOS Consulting que les droits sur ses données n'ont pas été respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (Plaintes | CNIL).

2. Propriété intellectuelle

Les Participants déclarent être les auteurs des photographies transmises et détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation dans le cadre du concours.

Ils cèdent à Groupe SOS Consulting et à ses partenaires, à titre gratuit, les droits de reproduction et de représentation sur les photographies, pour les besoins exclusifs de communication, de promotion et de valorisation du concours.

Les Participants conservent la propriété intellectuelle de leurs photographies et peuvent continuer à les exploiter librement.

Groupe SOS Consulting et ses partenaires s'engagent à mentionner le nom de l'auteur lors de toute utilisation, dans la mesure du possible.

3. Droits à l'image et protection des tiers

Les Participants s'engagent à obtenir l'autorisation préalable expresse de toute personne identifiable apparaissant sur la photographie, et notamment des titulaires de l'autorité parentale lorsqu'il s'agit de mineurs.

Les Participants garantissent que les images transmises respectent le droit à l'image et la dignité des personnes représentées. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de manquement à ces obligations.

4. Responsabilité

La participation à ce concours est entièrement gratuite et sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation liés au montage du projet sont supportés par le participant qui ne peut prétendre à aucune prise en charge par Groupe SOS Consulting.

Groupe SOS Consulting ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce concours venait à être modifié, écourté, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront toutefois faire l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Groupe SOS Consulting se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelques modifications que ce soit au présent concours.

Groupe SOS Consulting ne pourra être tenu responsable si les données relatives à la participation d'un candidat ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison, dont il ne pourrait être tenu responsable, ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

CONSULTING
GroupeSOS



AG2R
LA MONDIALE
ÉPARGNE • RETRAITE • SANTÉ • PRÉVOYANCE

 Fédération Nationale
CAISSE D'ÉPARGNE

 Région
île de France

 HEC
PARIS |  centre
ENTREPRENEURIAT
SOCIAL

Groupe SOS Consulting ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants ou à leurs équipements. Groupe SOS Consulting ne pourra être tenu responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain.

4. Droit applicable et Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif au présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, après tentative de règlement à l'amiable.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout participant en cas de non-respect du présent règlement, de fraude, de tentative de fraude ou de comportement portant atteinte au bon déroulement du concours.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française, empêchant le bon déroulement du concours. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le concours, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.